Commission des grains du Nouveau-Brunswick Rapport annuel 2022-2023

Greg Sweetland C. P. 6000 Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 506-432-2108

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/10/agriculture/content/commission/commission grains.html

Message du président

Chers membres et parties prenantes,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'exercice financier 2022-2023, lequel décrit les activités de programme de la Commission des grains du Nouveau-Brunswick, ainsi que les services offerts par cette dernière à l'industrie des grains et des oléagineux de la province.

La Commission est responsable devant la ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches de l'application de la *Loi sur les grains du Nouveau-Brunswick*. Les activités de la Commission consistent notamment à former les classeurs de grains et assurer leur suivi; leur délivrer des autorisations et les superviser; inspecter et étalonner tout l'équipement utilisé pour le classement des grains; régler les différends concernant le classement des grains et assurer la surveillance annuelle des niveaux de toxines dans le blé, l'avoine, l'orge, le soja et le maïs cultivés au Nouveau-Brunswick.

Nous sommes fiers de nos membres - représentants de l'industrie et du gouvernement et producteurs de grains et d'oléagineux de l'ensemble de la province - qui continuent de contribuer utilement à notre secteur.

L'autosuffisance alimentaire demeure un enjeu important et la promotion de la production locale répondant à certaines normes de qualité reste une priorité absolue pour la Commission des grains du Nouveau-Brunswick.

Nous sommes impatients de sensibiliser et de promouvoir davantage l'industrie des grains du Nouveau-Brunswick.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

Shawn Paget Président

Mandat

En vertu de la Loi sur les grains du Nouveau-Brunswick, la Commission a le mandat suivant :

- (a) assurer l'exploitation effective de l'industrie des grains de la province;
- (b) encourager, contrôler et réglementer la production et la commercialisation du grain; *
- (c) mettre plus d'ordre et de stabilité dans l'industrie des grains de la province;
- (d) établir et maintenir des normes de qualité des grains et réglementer leur manutention dans la province de façon à assurer aux marchés des produits dignes de confiance.

^{*}En ce moment, la Commission ne joue aucun rôle actif dans la réglementation de la production ou dans la commercialisation des grains.

Membres de la Commission

Au 31 mars 2023, la Commission se composait des membres suivants :

- 1. Shawn Paget, président
- 2. Eddie Robichaud, vice-président
- 3. David Seeley, commissaire
- 4. Keir Miller, commissaire
- 5. Stephanie Cormier, commissaire
- 6. Murphy Friesen, commissaire
- 7. Brian MacDonald, représentant du Ministère

Comités et sous-comités

La Commission ne dispose d'aucun comité ou sous-comité.

Législation, politiques et règlements administratifs

La Commission est régie par la Loi sur les grains du Nouveau-Brunswick.

Activités et paramètres (indicateurs clé de performance [ICP])

- Organisation de quatre ateliers en personne visant à offrir aux personnes présentes une formation initiale sur le classement des grains.
- Animation d'un atelier virtuel obligatoire sur le classement des grains à l'intention de tous les classeurs de grains.
- Visite de tous les établissements de classification de la province aux fins d'inspection et d'étalonnage du matériel
- Maintien de la stratégie de la Commission visant à encourager la sensibilisation du secteur aux dégâts occasionnés par la fusariose. Initiatives en cours :
 - Surveillance annuelle des niveaux de déoxynivalénol sur un maximum de 30 échantillons provenant de l'ensemble de la province.
 - Prélèvements d'autres échantillons en collaboration avec la Commission canadienne des grains. Ces échantillons fourniront des données sur le classement des grains de l'Atlantique.
 - Envoi d'échantillons à la Commission canadienne des grains dans le cadre de son enquête sur la récolte.
 - Prélèvement d'autres échantillons et réalisation de tests supplémentaires sur des grains cultivés au Nouveau-Brunswick.

ICP	Nombre réel
Formation initiale - Ateliers	4
Formation continue- Ateliers	1
Visite d'établissements de classification de grains agréés	25

Information financière

BUDGET ET DÉPENSES DE LA COMMISSION Du 1^{er} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023 (non vérifié)

Catégorie	Budget	Dépenses réelles
Salaires et dépenses connexes	36 318 \$	35 255 \$
Déplacements et hébergement	2 800 \$	1 790 \$
Matériel, fournitures et autres	10 000 \$	3 865 \$
Total	49 118 \$	40 910 \$

Notes:

- Les salaires et dépenses connexes comprennent le salaire et les avantages sociaux de la classeuse de grains en chef, ainsi que les indemnités journalières des membres de la Commission.
- Les frais de déplacement et d'hébergement comprennent les frais associés aux déplacements du personnel, aux conférences et à la formation.
- Le matériel, les fournitures et autres comprennent les fournitures de bureau ou autres, le matériel, ainsi que d'autres services nécessaires à la prestation du programme.
- Le salaire et les avantages sociaux du personnel du Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP) offrant son soutien à la Commission ne sont pas inclus ci-dessus. Ces coûts figurent dans le budget du MAAP.

Dotation en personnel

Classeuse des grains en chef - administrer un système de classification de grains et un réseau de classeurs de grains qualifiés, veiller à la qualité des grains et des oléagineux commercialisés en s'assurant du respect des normes internationales.

Représentant du Ministère – assurer la coordination entre le personnel de la Commission, la haute direction du MAAP et le ministre.

Secrétaire-gestionnaire - apporter un soutien administratif à la Commission, notamment la planification de réunions, la préparation de documents et la tenue de dossiers.